

L'extrême très évident de l'anarchie est le premier dont le Canada a souffert à regret ces dernières semaines. L'anarchie est peut-être nouvelle sous cette forme au Canada mais non pas dans le monde. Au fond, ceux qui tentent de passer outre à la loi ou, qui par des actes de violence ou de terreur, cherchent à détruire le pays ou sa force morale, ne font que s'attirer une fin chaotique, dénuée de sens, et extrêmement dangereuse pour tous les citoyens du pays.

J'estime qu'aucun député de cette chambre ni aucun membre raisonnable et responsable de la société ne peut supporter même un instant ceux qui, délibérément, imposeraient par des actes criminels ou par la force des modifications à cette société. Nous en avons donné la preuve en adoptant très rapidement la loi sur les mesures de guerre et aussi en consentant à recourir aux forces armées de notre pays.

Si nous avons été victimes des extrêmes de ceux qui voulaient recourir à l'anarchie, nous courons aussi le grand risque de tomber entre les mains des personnes qui chercheraient à exercer la répression en se servant de la loi. Il n'est pas tout à fait clair qu'une grande partie de la population soit en cause, mais on ne saurait traiter à la légère le règlement concernant la loi sur les mesures de guerre ou en fait le bill actuel sur l'ordre public sans comprendre que la répression, sous des formes diverses et nombreuses, a été introduite au pays avec célérité et d'un accord presque unanime. A mes yeux, un tel accueil n'en établit aucunement la validité ou le bien fondamental qui peut en découler.

• (9.10 p.m.)

Je crois que tous les Canadiens devraient être prévenus qu'à l'avenir ils devront être en garde non seulement contre ceux qui voudraient recourir à la violence par le chantage, l'enlèvement et autres actes de ce genre, mais également contre ceux qui voudraient délibérément interrompre le processus traditionnel de la loi pour régler par de grands moyens les problèmes de l'anarchie.

Dès le début, le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son gouvernement ont déclaré que des faits justifiaient les mesures prises. Au départ, on ne savait pas au juste si ces raisons étaient connues du public ou non, mais, ces dernières semaines, le premier ministre n'a cessé de répéter que les renseignements sur lesquels s'était fondé le gouvernement étaient bien connus. Certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'en étaient pas convaincus, on a tenté de faire verser ces renseignements au dossier.

Si le premier ministre a raison de dire que les faits sont bien connus, alors, comme député, force m'est de conclure qu'en se fondant sur les faits que lui-même ou d'autres autorités ont divulgués, il n'y avait pas de justification pour le genre de mesure législative ou d'action ministérielle prise pour régler cette crise. C'est évidemment là-dessus que le gouvernement sera jugé.

A supposer qu'il y avait une certaine justification le 16 octobre pour invoquer la loi sur les mesures de guerre et

pour les vastes pouvoirs accordés aux autorités provinciales, la question qui se pose à coup sûr, en ce dernier jour de novembre, est: pourquoi aujourd'hui, un mois ou six semaines après les événements du 16 octobre, le gouvernement demande-t-il essentiellement les mêmes pouvoirs que dans la chaleur du moment et de la crise? A quelles nouvelles arrestations les autorités songent-elles? Quelles nouvelles dispositions les autorités provinciales se proposent-elles de prendre pour tâcher de sauver ce pauvre M. Cross qui, dans un certain sens, semble presque devenu une victime oubliée de ce qui s'est passé? Pourquoi, compte tenu du temps écoulé depuis les événements survenus au début d'octobre, le gouvernement doit-il conserver jusqu'à la fin d'avril ces pouvoirs si vastes et, selon moi, répressifs?

Bientôt, cette mesure législative sera envoyée à l'autre endroit. Dans la vie politique de notre pays, l'autre endroit, depuis la confédération, existe pour qu'on réfléchisse à deux fois sur les projets de loi. De cet endroit-ci, je dirais à l'autre que si jamais il a fallu que l'autre endroit réfléchisse calmement à un projet de loi, c'est bien à l'égard des vastes pouvoirs réclamés dans ce projet de loi. Jamais réflexion profonde ne fut plus nécessaire que maintenant.

En toute sincérité, j'espère que lorsque l'autre endroit sera saisi de ce bill prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public, il agira plus sérieusement que la Chambre ne l'a fait. A mon avis, lorsque le caractère immédiat de la mesure législative et du débat sur les événements récents au Québec sera entré dans l'histoire, beaucoup d'entre nous auront de graves questions à poser sur les conséquences de ce geste d'envergure sur le Canada lui-même. Nous devons nous demander de quelle façon nous aurons pu rapprocher les habitants des diverses régions du pays, en particulier les francophones du Québec et leurs voisins anglophones.

On sent de plus en plus que le mur du malentendu s'est épaissi et élevé, qu'il existe maintenant plus que jamais deux solitudes dans ce pays et qu'il est urgent de créer des moyens de communication et de compréhension entre le Canada français et anglais. On ne saurait prendre à la légère les précédents créés par des décrets du conseil et la mesure dont nous sommes saisis, car il est indiscutable qu'aucun n'a profité au pays ni n'a contribué à résoudre certains des problèmes profonds auxquels nous sommes en proie. S'il est vrai que ce débat prendra fin sous peu ici, on peut dire qu'il ne fait que commencer dans le pays.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, les circonstances pénibles que nous avons vécues nous invitent à faire des mises au point bien précises, afin que plus tard, lorsque tout se sera refroidi, lorsque la raison aura véritablement pris le dessus, nous ne regrettions pas des décisions hâtives prises à cause de circonstances éminemment déplorable.